

MEDIATION FAMILIALE INTERDEPARTEMENTALE

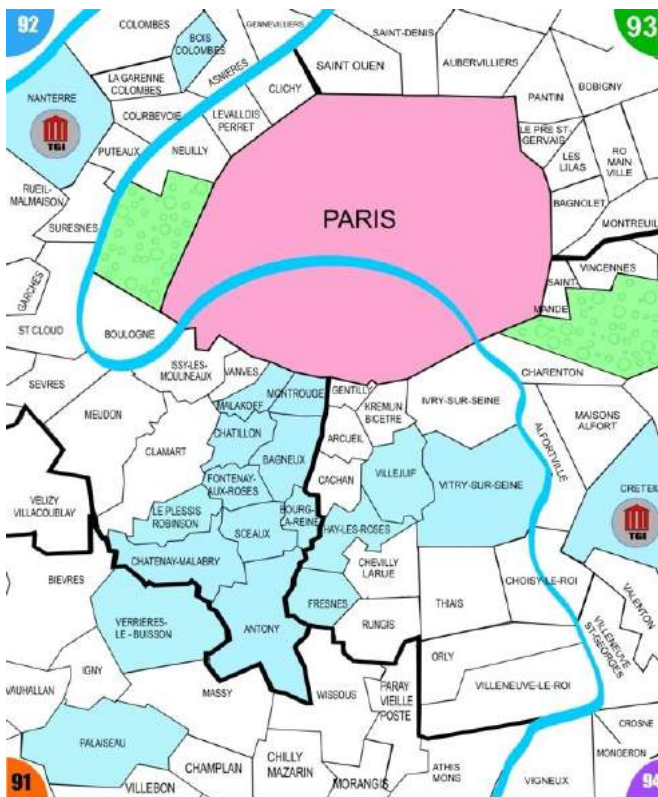
Des permanences sont assurées :

Dans le 92 : **Antony, Bagneux, Bois-Colombes, Bourg-la-Reine, Chatillon, Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Montrouge, le Plessis-Robinson et Sceaux.**

Dans le 94 : **Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Villejuif et Vitry.**

Dans le 91 : **Palaiseau et Verrières-le-Buisson.**

Information au sein des TGI : **Nanterre et Créteil.**



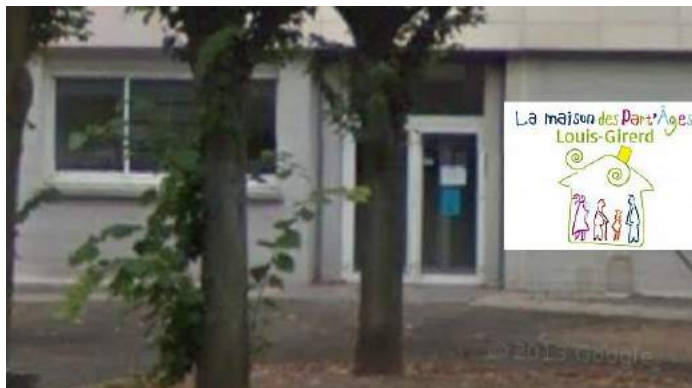
**Le service de Médiation Familiale est :
prestataire de Service CAF – MSA IDF
agréé par les Cours d'Appel de Versailles et Paris**

Association Dinamic
Médiation Familiale Vallée Sud Grand Paris
association@dinamic-mf.fr
www.mediationfamiliale.info

Prendre un rendez-vous au : **01 46 01 99 19**



Maison des Part'Âges – 8 ter Avenue Léon Blum
92350 LE PLESSIS-ROBINSON



Permanence d'information et de Médiation Familiale
réalisée avec le soutien de :



La Mairie



La CAF 92



Le CD 92



La MSA
IDF

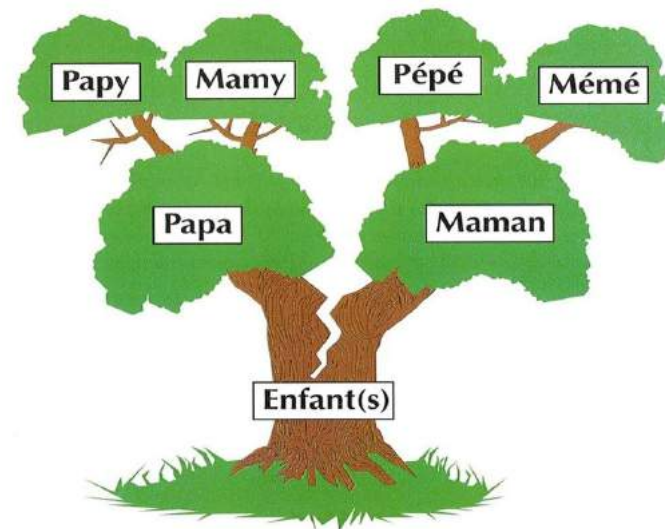


L'Etat

Siège social : 21 Avenue Albert Thomas 92290 Châtenay-Malabry

ASSOCIATION DINAMIC MEDIATION FAMILIALE

CONFLITS FAMILIAUX ?



Afin d'éviter une procédure
conflictuelle
Prenez un rendez-vous au :

01 46 01 99 19

association@dinamic-mf.fr

www.mediationfamiliale.info

Vous pouvez faire appel à la médiation familiale

La médiation familiale

C'est un des moyens pour aider à résoudre les conflits familiaux.

L'objectif est de permettre aux parents d'exercer leurs responsabilités parentales dans un climat de respect mutuel.

Faire appel à la médiation familiale, c'est donner la priorité au bien-être du ou des enfants.

La médiation familiale permet de définir les termes d'un accord satisfaisant pour tous les membres d'une famille.

Le premier entretien d'information est gratuit.

Le médiateur

Tiers impartial, le médiateur est un professionnel garant du climat de dignité qui encourage le dialogue

Quand ?

- **Avant - Pendant - Après**
 - La séparation du couple marié ou non.
- **En cas de rupture du dialogue**
 - entre parents
 - entre parents et enfants majeurs
 - entre grands-parents et parents
 - entre grands-parents et petits-enfants
 - entre les membres d'une famille recomposée

Pourquoi ?

- **Pour éviter une procédure conflictuelle**
- **Pour renouer les liens familiaux**
- **Pour trouver des solutions adaptées lors de la séparation des parents**
 - la résidence de l'enfant
 - l'organisation de son temps partagé entre ses parents
 - entre grands-parents et parents
 - les modalités de l'exercice conjoint de l'autorité parentale